

**Compte Rendu audio conférence avec la Directrice  
Lundi 15 juin 2020 : 15h30 – 17h30**

Précisions : Solidaires avait préalablement transmis toutes ses questions par écrit à la Direction (retranscrites ici en italique )

Nous aurons pu particulièrement apprécier, tout au long de cette audioconférence, une belle déclinaison linguistique sur le mode « on ne sait pas, on attend , on va réfléchir ». C'est rassurant.

## **1) Questions RH**

### **La prime COVID**

*Nous sommes sollicités par les agent-es, auprès desquels les chefs de service commencent à communiquer sur le sujet de la prime COVID.*

*Les projets d'attribution de cette prime suscitent déjà beaucoup d'incompréhension et de sentiment d'injustice.*

*Je vous serais donc reconnaissante de nous préciser très rapidement les critères que vous avez retenus, ainsi que les marges de manœuvre laissées aux responsables d'unités.*

Première remarque de la Directrice : « c'est surprenant que les agents soient déjà écoeurés et en colère alors qu'elle n'a pas été attribuée ». D'où l'intérêt qu'il y aurait eu à mieux communiquer sur le sujet, et plus tôt, comme nous l'avions demandé ! (Ou encore mieux, à revaloriser de manière pérenne les carrières de tous les agents...)

La directrice a donc détaillé le mode opératoire retenu, après avoir rappelé les conditions d'attribution prévus par le décret (en insistant bien sur « le surcroît significatif de travail » ).

La liste des personnes ayant travaillé 15 jours et plus a été adressée à chaque chef de service. Celui ci devait indiquer en quoi l'agent avait eu un surcroît de travail , et, pour les télétravailleurs, « expliquer ce qu'ils avaient fait, en quantité et en qualité » (sic), puis classer les agents !! La directrice et son équipe ont ensuite déterminé les agents éligibles au vu de ces listes et des critères suivants :

- 20 jours de présentiel sur les 34 de la période du PCA
- 25 jours en télétravail ou présentiel
- une exception : le nombre de jours de travail retenus pour les services de Direction a été différent, afin que « le taux d'attribution par service soit équitable » Pour le dire autrement, compte tenu de leur fort taux de présence dans les services, ils auraient été surreprésentés dans l'attribution de la prime...
- le tout pondéré en fonction de la quotité personnelle de chaque agent, pour tenir compte notamment des temps partiels.

Ce qu'il faut retenir, donc : ce n'est pas parce qu'un chef de service n'a proposé personne qu'aucun agent du service ne sera retenu.

La liste a été transmise à la délégation inter régionale et sera traité directement par la centrale.

Nous n'en saurons donc pas plus à ce stade. Suite du feuilleton fin juillet.

### **Les congés de report 2019**

« il semblerait qu'ils soient acquis » mais la DG rechercherait la solution technique la plus appropriée. Cela ne passera pas forcément par la réouverture du CET 2019. Là aussi, à suivre donc...

### **Les jours RTT/congés retirés**

Les travaux ont été temporairement suspendus du fait de l'actualité RH chargée, mais ils reprennent. Après fiabilisation des données, le calcul sera fait à la Direction via une application nommée « calculette ». L'information sera alors reroutée aux agents par leur chef de service, et la ponction sera faite dans SIRHIUS.

### ***Des collègues ayant fait une demande de réinjection des heures écrêtées en avril s'interrogent sur les délais de régularisation. Qu'en est il ?***

Le service RH étant fortement sollicité à l'heure actuelle, il est possible que tous les fichiers reçus n'aient pas encore été traités.

### **Si un agent a plus de 12h de crédit d'heure, est-il autorisé exceptionnellement à prendre deux récup dans le mois ?**

Le responsable du Pôle RH nous a indiqué avoir effectué une demande de dérogation à la Centrale, sans réponse à ce stade.

La direction est censée également se pencher à nouveau sur la question de la **régularisation des pointages** pour les personnes ayant effectué, lors du confinement, moins que leur quota horaire journalier. Les OS tiennent à s'assurer que la règle appliquée localement n'est pas moins favorable que celle prévue par les textes.

**La reprise de la campagne d'évaluation ?** c'est imminent, « on attend le feu vert »

**Campagne de mutation :** avec la disparition des CAPL, bonjour le flou !! La demande récurrente des OS d'obtenir les documents permettant l'élaboration du mouvement ? Circulez y'a rien à voir !

## **2) Questions liées aux restructurations**

***Les agents du PELP et du PTGC seront affectés au 01/09/2020 au CDIF de Molsheim. Les travaux envisagés sur le site ne seront pas terminés à cette date. De ce fait, au 01/09/2020, les agents resteront physiquement, et ce pour une durée indéterminée, sur leur ancienne résidence administrative. Il y aura donc pendant un temps une distorsion entre la situation administrative et la situation de travail réelle.***

***Comment les agents seront-ils couverts pendant cette période, notamment en cas d'accident de trajet ?***

***De même, si l'agent est amené à effectuer une demande de remboursement de frais de déplacements, quelle résidence de départ sera prise en compte ?***

Là encore, la Direction « va y réfléchir ». Oui, ce serait bien.

Il nous a tout de même été certifié que les agents ne seraient pas pénalisés.

**Et la reprise du NRP ?** « j'attends les déclarations du DG », « je n'ai pas de visibilité ». Voilà voilà.....

### **3) Le Plan de Reprise d'Activité (PRA)**

En semaine 24 (c'est à dire celle du 8 juin) , le taux d'agents présents était de 64 % , celui de télétravailleurs de 15,75 % (en baisse constante depuis le 11/05)

#### **La reprise de l'accueil physique :**

Tous les sites n'ont pas ouvert le 15 juin, certains n'étant pas encore dotés de tous les équipements de protection (distributeur de gel, plexiglas, marquage au sol ). Les visières à destination des agents assurant l'accueil devraient être reçues mercredi.

***Nous avons souligné la multiplicité des affiches devant les bâtiments, qui noie les usagers et brouille le message essentiel, à savoir la notion d'accueil exclusivement sur RDV et les coordonnées du service : des consignes claires ont-elles été rappelées aux chefs de service à ce sujet ?***

Aux dires de la Direction, cela aurait dû déjà être fait. Cela va donc encore être rappelé. Il est tout de même dommage qu'une consigne de bon sens, si facile à mettre en œuvre, ne soit pas encore appliquée partout.

#### ***Qu'en est il de notre demande de vigiles pour le filtrage des usagers à la porte ?***

3 sites bénéficient de vigiles depuis le 15 juin : Illkirch, Schiltigheim et Strasbourg Vosges. Ils sont chargés d'effectuer le filtrage entre les usagers pouvant entrer (rendez-vous, certains paiements) et ceux qui ne pourront pas entrer mais qui pourront laisser leurs coordonnées sur les fiches dédiées.

Des **services civiques** ont été rappelés afin d'effectuer l'accueil dit « d'orientation ». Il a été proposé à ceux en fin de contrat de les recruter jusqu'à la fin de l'été comme vacataires.

### **4) Point spécial sur le Centre Prélèvement Service (CPS)**

**(Le 11 juin les agents du CPS ont décidé de se mettre en grève et ont fait parvenir leurs revendications à la directrice)**

***L'intersyndicale du 67 vous a transmis le 11 juin une interpellation au nom des collègues du CPS, qui vous alertent à nouveau sur leurs conditions de travail et l'absence de reconnaissance dont ils souffrent : quelle réponse leur avez-vous apporté?***

Pour résumer, agents du CPS, la Directrice ne voit pas le problème : les formations, vous en avez eu (petits veinards... de quoi vous plaignez vous?) , et en aurez encore si besoin. Les questions auxquelles vous devez répondre sont « très simples ». Ne serait ce pas vous qui vous mettriez un peu trop la pression ? ...

RDV est toutefois pris pour une audience associant agents , OS en intersyndicale et la direction dans les plus brefs délais.

## **Et pour finir en beauté ... après les « gugusses », une nouvelle trouvaille :**

La question d'une nouvelle distribution de masques pour les prochains mois a été posée. En effet, les masques dont nous avons été dotés sont prévus pour 40 lavages, et sont censés ne pas être portés plus de 4h . Un agent venant en transports en commun peut donc en porter jusqu'à 4 par jours. La dotation peut donc être vite épuisée. Cette question a agacé le Responsable du Pôle RH, pour qui il faut « rester raisonnable ». Vous serez ravis d'apprendre, que la fourniture de masques pour les trajets , c'était une fleur qu'on vous a faite pour palier les pénuries dans les commerces, mais que maintenant, si vous en voulez , vous vous « prenez par la main » et vous allez vous en acheter vous- même. Et changer de masque en arrivant au bureau , quelle idée : « on ne lave pas ses chaussettes quand on arrive au boulot ». Tout est dit, rien à ajouter.